



**ENTRÉE EN VIGUEUR  
RÈGLEMENT NUMÉRO E-2793**

**AVIS** est par la présente donné que le règlement suivant a été adopté à la séance ordinaire du conseil de l'arrondissement de Lachine tenue le 14 janvier 2019 et a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 1<sup>er</sup> mars 2019 :

**Règlement autorisant un emprunt de 300 000 \$ afin de financer la réalisation de travaux prévus au programme de réaménagement de parcs anciens (E-2793)**

Ce règlement peut être consulté à la mairie d'arrondissement durant les heures de bureau.

Ce règlement est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2019.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 14 mars 2019.

Mathieu Legault

Secrétaire d'arrondissement

**COMING INTO FORCE  
BY-LAW NUMBER E-2793**

**NOTICE** is hereby given that the following by-law was adopted at the regular sitting of the Lachine borough council held on January 14, 2019 and was approved by the ministre des Affaires municipales et de l'Habitation on March 1<sup>st</sup>, 2019:

**Règlement autorisant un emprunt de 300 000 \$ afin de financer la réalisation de travaux prévus au programme de réaménagement de parcs anciens (E-2793)**

This by-law may be consulted at the borough hall during business hours.

This by-law came into force on March 1<sup>st</sup>, 2019.

Given in Montréal, arrondissement de Lachine, this March 14, 2019.